

Transport occasionnel avec licence accordée par la Direction des Transports.

Porté par
AGIIE / VITAL Services

Constat préalable

Quel problème à résoudre ?
Quel constat de départ ?

L'offre des différents réseaux de transports en commun (train, bus ou car) ne suffit pas à couvrir tous les besoins. Si le service d'information et de conseil de la centrale d'appels permet de rediriger les publics vers les services existants sur le territoire, l'association propose parallèlement un autre service : le transport occasionnel. Celui-ci est né du constat que ces publics ne trouvent pas toujours les transports en commun permettant de répondre à leurs besoins de déplacements.

Finalités

Pourquoi avoir mené
cette action ?

Il s'agit de compléter l'offre de transports existante de manière ponctuelle en proposant un transport en véhicules légers de 5 ou 9 places, chauffeur compris.

Descriptif de l'action

Cible (types et effectif)

Territoire

Contenu

Les publics concernés par l'action sont les allocataires du RSA (55 %), les personnes handicapées (10,5 %), les mères isolées (6,6 %), les personnes âgées (14,6 %), les demandeurs d'emploi (2,5 %), les familles sous protection (7,8 %), etc.

Les tarifs sont adaptés à la diversité du public et des motifs de déplacements (avec comme priorité, l'emploi et la formation).

Les transports sont effectués sur le territoire de l'Avesnois.



Modalités opérationnelles

Comment avez-vous procédé ?

Quelles ont été les étapes ?

Quels sont les moyens humains, techniques (outils) et financiers ?

Le responsable détient la « capacité transport » (qui est accordée suite à un examen). L'association a fait la preuve de ses capacités financières et de son honorabilité, comme l'impose la réglementation. Elle est inscrite au Registre des Transporteurs de Voyageurs. Les chauffeurs sont soumis à un examen médical.

L'association a déployé progressivement 4 véhicules sur l'arrondissement : 2 au nord et 2 au sud, avec 6 chauffeurs.

Sur réservation préalable par téléphone (plannings sur trois mois), le service organise des trajets qui ne sont pas desservis par des

lignes existantes, ou qui ont un horaire inadapté. Il fonctionne 7 jours sur 7 et 18 heures sur 24.

Le service donne priorité aux transports liés à l'emploi ou à la formation. Il peut également prendre en charge des personnes handicapées ou âgées, en leur fournissant une aide à la montée et à la descente du véhicule.

Le véhicule TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) est accessible en fauteuil roulant et est disponible dans un rayon de 25 kilomètres autour de Maubeuge.



Partenaires

Techniques/financiers

- Conseil général (fonctionnement et cofinancement véhicules)
- Etat (contrats aidés)
- CRAM (cofinancement 1 véhicule)
- Fondation de France (cofinancement 1 véhicule).

Difficultés rencontrées

- Financement des véhicules.
- Gestion d'un service de transport 7 jours sur 7. 18 heures/ 24 (d'autant plus que les chauffeurs ont des plannings tournants).
- Risque de concurrence avec le secteur marchand.

Facteurs de réussite

- La communication a été faite uniquement à destination des partenaires sociaux, ce qui permet de répondre à un besoin identifié et vérifié.
- Les transports sont réalisés en rabattant le plus possible sur les transports publics existants.

Résultats obtenus

Ce service réalise par an environ 3 000 trajets pour 6 000 passagers (soit une moyenne de 2 passagers par trajet) et il effectue plus de 70 000 kilomètres.

Dans l'absolu, ces chiffres sont plutôt satisfaisants tout en restant relativement faibles par rapport à des structures de transports classiques.